

Département
Du
Pas-de-Calais

Arrondissement
de
BETHUNE

Canton
de
BRUAY-LA-BUISSIÈRE

VILLE DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit,

Le vingt novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle Florent Evrard de BRUAY-LA-BUISSIÈRE en séance publique ordinaire, sous la Présidence de **Monsieur Olivier SWITAJ**.

Etaient, en outre, présents :

Valérie LAQUAY-DREUX, Annick DUHAMEL, Boris GREGORCIC, Anne-Sophie BUDYNEK, Serge JANQUIN, Bernard CAILLIAU, Nathalie MOREAU, Josiane LAMARE, Sabine KOWALCZYK, Alexis MAZUR, Cathy POIRET-PARISSEAU, Pascal WALOTEK, Chantal PLAYE, Jérémy DEGREAUX, Elodie LECAE, Robert MILLE, Éric DERUY.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Francine CHARPENTIER, Albert BONNAIRE, Yveline AGACHE, Frédéric LESIEUX, Alain WACHEUX, Pierre MOREAU, Bernard BOURGEOIS, Ingrid KSIAZYK, Marlène ZINGIRO.

Était excusée :

Éric DELEVAL, Marie-Christine MARLIERE-PAPEGAY.

Etaient absents :

Audrey GOHIER, Nathalie DUHAMEL-LEGEIN, Guy GILBERT, Vincent THELLIEZ, Rémi DESPINS, Jonathan REPLAN.

Mme Chantal PLAYE est élu Secrétaire de Séance

Date de la convocation

13 novembre 2018

Date d'affichage

13 novembre 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 35

Présents : 18

Votants : 27

CM20-11-18

11) Avis sur une demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Camblain-Châtelain :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'un dossier d'enquête publique a été déposé Mairie pour le projet relatif à la réalisation d'un parc éolien sur la commune de Camblain-Châtelain.

Il indique que dans le cadre de l'étude d'impact et conformément à l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2018, le Conseil Municipal de la Ville de Bruay-La-Buissière est appelé à émettre un avis sur le projet.

Il précise que les éoliennes projetées seront visibles notamment de la rue de la Libération (à hauteur de la rue des frères Lumières) et de la rue Anatole France (à hauteur de la cité des électriciens). Le terril n°10 n'a pas été retenu au titre de la co-visibilité car non accessible au public à ce jour.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 12 novembre 2018,

Vu l'avis favorable du Conseil Communal du 15 novembre 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale du 16 novembre 2018,

A la majorité des membres présents (6 abstentions),

EMET un avis favorable au projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Camblain-Châtelain tel que décrit dans l'étude d'impact faisant l'objet d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2018.

Ainsi fait et délibéré à Bruay-La-Buissière, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations, les membres présents.

L'Adjoint au Maire


Albert BONNAIRE

ACTE EXECUTOIRE
Notifié - Publié le 23/11/18
Pour le Maire
l'Adjoint délégué

